

Soins diversifiés, vie de qualité

De nos jours, le personnel soignant dispose de compétences diverses – ce qui présente des avantages, mais constitue également un défi. La future mise à disposition d'un nombre suffisant de prestataires de soins qualifiés nécessite encore des efforts considérables et suppose un financement sur le long terme. Parkinson Suisse y participe en proposant des formations continues et des consultations en matière de soins pour les spécialistes du domaine.

Texte : Prof. Dre Elke Steudter, spécialiste en sciences infirmières et responsable de filière d'études à la Careum Hochschule Gesundheit

Conformément aux principes de l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, les équipes thérapeutiques sont composées de divers prestataires spécialistes des soins ambulatoires, à domicile, en home médicalisé ou à l'hôpital. Le personnel soignant constitue la grande majorité de ces équipes pluriprofessionnelles. Du fait de sa proximité avec les personnes touchées par le Parkinson et leur entourage, ainsi que de sa disponibilité quasi constante, il joue un rôle clé dans l'amélioration de la qualité de vie. Son but : le maintien de la plus grande autonomie possible.

À cette fin, les prestataires de soins assument diverses tâches conformément aux besoins individuels – tâches qui se sont transformées ces dernières années, notamment grâce aux meilleures possibilités de traitement médical. Leur rôle a lui aussi évolué. Beaucoup de choses ont changé au sein des équipes soignantes. D'une part, une nouvelle formation de deux ans est venue compléter l'offre disponible : Aide en soins et accompagnement (ASA). D'autre part, les assistantes

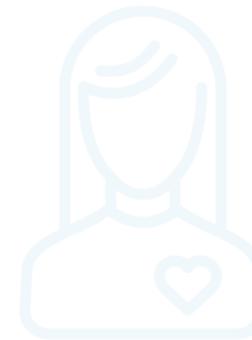


Photo : iStockphoto

La réciprocité est bénéfique pour tout le monde.

et assistants en soins et santé communautaire (ASSC), à qui incombent depuis de nombreuses années les soins et la prise en charge des personnes atteintes de la maladie de Parkinson, les accompagnent dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne – parmi lesquels l'hygiène corporelle, l'habillage, le déshabillage et la mobilité. Les équipes sont renforcées par les infirmières et les infirmiers diplômés ES, qui suivent une formation de trois ans dans une école supérieure.

En Suisse, depuis plus de vingt ans il est également possible d'étudier les soins dans une haute école (spécialisée). Les infirmières et infirmiers, qui ont généralement suivi un cursus de cinq ans et dis-

posent de plusieurs années d'expérience pratique, assument alors d'autres responsabilités, par exemple en endossant le rôle de Clinical Nurse Specialist (CNS) ou d'Advanced Nurse Practitioner (ANP). Ces personnes travaillent souvent dans les hôpitaux ou les centres spécialisés dans les troubles moteurs. Leur formation complète leur permet de soigner, de conseiller et d'accompagner les patientes et les patients malades, âgés ou dépendants de soins, parfois dans des situations très complexes et sans cesse changeantes. Les infirmières et infirmiers ES peuvent suivre une formation continue en soins spécifiques au Parkinson dans une haute école pour devenir « Parkinson Nurse », un terme emprunté à l'anglo-américain bien qu'il ne s'agisse pas d'un titre officiel en Suisse.

Superposition des tâches

Vu la possibilité de mener à terme plusieurs formations initiales et continues, des personnes aux diplômes – et compétences – très hétérogènes en matière de soins doivent coopérer. Les tâches et les responsabilités se recoupent. On l'observe aussi dans le cadre des soins du Parkinson. La répartition des tâches dépend notamment de l'état de santé et du besoin d'assistance des personnes concernées, ainsi que des traitements médicaux prodigués. Le stade de la maladie est un autre indicateur.

La diversité qui découle des nombreuses professions des soins présente des avantages. Sur le lieu d'intervention, les tâches peuvent ainsi être assignées, selon les besoins, au groupe professionnel qui est le plus compétent. L'assistance en matière d'hygiène corporelle ou de mobilité à domicile ou dans les homes médicalisés, par exemple, incombe principalement aux titulaires d'une qualification ASA ou ASSC. Selon leur disponibilité, les infirmières et infirmiers diplômés peuvent aussi s'en charger. Au sein des équipes soignantes en milieu hospitalier, la part de ces personnels est plus élevée. En effet, l'état de santé des patientes et patients traités et soignés à l'hôpital est

« Le personnel soignant joue un rôle clé. »

plus instable, ou leur situation très complexe.

Défis

La diversité des soins s'accompagne aussi de défis. Bien que le personnel soignant soit identifié par son nom et sa fonction, les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leurs proches ne savent pas toujours quelles tâches incombent à qui, et de quelles qualifications chaque prestataire de soins dispose. Quel que soit leur niveau de formation, les soignantes et soignants veillent toujours à assurer la meilleure qualité de soins qui soit. Or tous les établissements ne disposent pas d'effectifs à tous les échelons de qualification. En règle générale, cela n'est pas nécessaire, par exemple parce que l'évolution de la maladie est stable et les symptômes

peuvent être gérés efficacement. Cependant, il n'est parfois pas évident pour les personnes concernées d'être accompagnées par des prestataires de soins peu habitués aux particularités du Parkinson. Dans de tels cas, la volonté d'apprendre réciproquement peut s'avérer utile. En effet, les patientes et patients sont les mieux informés en ce qui concerne leur situation, et le personnel soignant peut profiter de leur expertise – par exemple eu égard à la technique requise pour améliorer leur mobilité ou procéder à leur hygiène corporelle.

À l'avenir, il serait souhaitable que les divers lieux d'intervention emploient davantage de soignantes et de soignants spécialistes du Parkinson. En effet, la demande va croissant. Cependant, la future mise à disposition d'un nombre suffisant

« Coopération et apprentissage mutuel »



de prestataires de soins qualifiés nécessite encore du temps et suppose un financement sur le long terme. Pour atteindre cet objectif, nous nous engageons « Pour des soins infirmiers forts » – l'initiative sur les soins infirmiers a été acceptée en votation populaire en 2021. Son objectif : former davantage de personnel infirmier et veiller à la longévité

dans la profession. Elle vise à améliorer les conditions de travail pour les prestataires de soins, à augmenter l'attrait du métier, à accroître durablement la qualité de la formation et à multiplier les possibilités de développement professionnel. Une fois que ce but aura été atteint, les personnes atteintes de la maladie de Parkinson en profiteront également.



Les prestataires de soins spécialistes du Parkinson sont très demandés.

Photos : iStockphoto, mäd.

Comblers les lacunes

Parkinson Suisse propose des formations intensives pour les professionnelles et les professionnels des soins. Julien Lecourt, directeur de l'équipe soignante et socioculturelle au sein de la Fondation La Rozavère à Lausanne, explique de quelle manière le personnel infirmier et aide-soignant en tire avantage.



Quelles autres thématiques ont été bénéfiques pour votre équipe ?

La prise des médicaments. L'importance de la ponctualité de la médication nous a été démontrée – y compris lorsque cela implique de réveiller la personne concernée pour l'administrer. Les conseils pratiques sur la mobilisation, la marche et la prévention des chutes sont également très utiles. Le personnel soignant peut appliquer ces connaissances très largement, à la prise en charge de personnes âgées d'une manière générale.

Votre institution programme régulièrement la formation intensive de Parkinson Suisse. Pour quelle raison ?

Julien Lecourt : Tous les deux mois, nos résidentes et résidents – parmi lesquels des personnes atteintes de la maladie de Parkinson – échangent avec des membres de notre équipe dans le cadre de diverses commissions. À l'occasion de l'une de ces rencontres, des personnes concernées ont estimé que le personnel soignant manquait de connaissances approfondies sur le Parkinson.

Pensez-vous qu'une seule formation continue soit suffisante ?

Non. Nous avons lancé cette initiative il y a bientôt trois ans, et depuis, nous programmons une session chaque année. Certaines connaissances doivent être rafraîchies et nous souhaitons former nos nouvelles recrues. En 2025, nous avons profité de la journée mondiale de la maladie de Parkinson (le 11 avril) pour organiser une conférence sur ce thème, ainsi qu'un cours de tango.

Quelle a été la réaction des soignantes et des soignants ?

Ils pensaient bien connaître la maladie, mais dans le cadre de la formation, il est devenu évident que ce n'était pas le cas. Indépendamment de leur niveau de qualification, ils n'étaient pas conscients des fluctuations, et plus généralement des importantes variations et multiples manifestations des symptômes parkinsoniens.

Comment résumeriez-vous la formation intensive ?

Cette formation continue comble les lacunes du personnel infirmier et aide-soignant. Les connaissances spécialisées transmises sont extrêmement précieuses. Je recommande cette formation à toutes les institutions assurant l'encadrement de personnes atteintes de la maladie de Parkinson.

Thomas Schenk